

Procédure Passerelles 2025 : Accès direct en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études de Santé

Arrêté du 22 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

J'atteste sur l'honneur :

ne m'être JAMAIS inscrit(e) en première année d'accès aux études de Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique (PACES ou PCEM1 ou PCEP 1)

m'être déjà inscrit(e) en :

1 ^{ère} année d'accès aux études de santé	Année d'inscription	Nombre de candidatures	
<input type="checkbox"/> PASS/LAS		<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois
<input type="checkbox"/> PACES		<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois ou plus
<input type="checkbox"/> PCEM1 (1 ^{ère} année du Premier Cycle des Etudes de Médecine).		<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois ou plus
<input type="checkbox"/> PCEP1 (1 ^{ère} année du Premier Cycle des Etudes de Médecine).		<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois ou plus

J'atteste sur l'honneur :

N'avoir jamais présenté ma candidature pour une admission selon cette procédure

Avoir déjà présenté ma candidature pour une admission directe selon cette procédure

Année de présentation	Etablissement demandé	Filière demandée	Années d'études demandées
.....
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à

Signature obligatoire :

Le :